



SAS HPA L'EDEN DOMARD - Route de
l'Espiguette, 30240 LE GRAU DU ROI, FRANCE
Tel : 04.66.51.49.81 — Fax 04.66.53.13.20
contact@campingleden.fr,
Site web : www.campingleden.fr

REGLEMENT INTERIEUR A L'ATTENTION DES USAGERS

SAISON 2027

1-CONDITIONS D'ADMISSION

Pour être admis à pénétrer, à s'installer et à séjourner à L'EDEN, il faut y **avoir été autorisé** par le gestionnaire ou son représentant. Il a pour obligation de veiller à la bonne tenue et au bon ordre du terrain de camping, ainsi qu'au respect de l'application du présent règlement intérieur. Le fait de séjourner sur le terrain de camping implique l'**acceptation** des règlements ainsi que l'engagement de s'y **conformer**. Toute infraction peut entraîner l'expulsion de son auteur par le gestionnaire. Du 03/04 au 26/09, **seules les personnes munies du bracelet L'EDEN ayant un séjour en cours, pourront accéder au Camping, à toutes ses activités et ses services.**

2 - FORMALITES DE POLICE

Toute personne devant séjourner au moins 1 nuit ⁽¹⁾ à L'EDEN doit, au préalable, présenter au gestionnaire ou à son représentant ses pièces d'identité et remplir les formalités exigées par la police. **Une personne majeure devra obligatoirement être présente pendant toute la durée du séjour et les mineurs ne seront acceptés qu'avec leur représentant légal respectif présent sur le site tout le long du séjour.** Il en va de même pour les visiteurs.

3 – INSCRIPTIONS / ARRIVEES

Avant toute installation, les formalités complètes **d'inscription** seront **obligatoirement** effectuées par le responsable de la famille ou du groupe. Toute modification de la réservation devra être effectuée **avant** l'arrivée sur le site, et devra être confirmée par les personnes [physiques ou morales (CE, association, COS, société privée, ...)] par fax, e-mail ou courrier au préalable.

Pour les clients ayant réservé en amont, un bon d'échange (voucher ou confirmation de réservation) et une pièce d'identité seront à présenter à l'arrivée.

Pour les arrivées à l'improviste : Cette personne indiquera, de manière exacte, le

nombre de personnes séjournant sur l'emplacement, le matériel installé et la présence ou non d'un chien. Un seul **chien est accepté uniquement** dans les cottages et les emplacements camping-caravaning. **Les chiens sont STRICTEMENT interdits dans les mobil-homes.** Aucun autre animal domestique est accepté sur le site (cf : art. 9).

L'enregistrement en locatif aura lieu **UNIQUEMENT** à partir de 14h, et la remise de clé **UNIQUEMENT** à partir de 17h. Pour les emplacements de camping caravaning, l'enregistrement et la prise de possession des lieux se font à partir de 14h. Personne supplémentaire (enfant ou adulte) ajouté sur place, après enregistrement et ne figurant pas sur la fiche occupant ou contrat de réservation sera facturé 16€ à la charge du vacancier.

Aucun inventaire de l'hébergement ne sera effectué à l'arrivée en présence d'un membre du camping. Tout problème devra être signalé le jour de l'arrivée. Aucune réclamation ne sera prise en compte les jours suivants.

Les bracelets L'EDEN, confiés au client à son arrivée, devront être restitués dans leur intégralité le jour du départ. Tout bracelet manquant sera facturé 20,00 €.

Par ailleurs une caution bancaire en carte bancaire **OBLIGATOIRE** sera demandée à l'arrivée ou en ligne au moment de la réservation : 300 € pour les mobil-homes et cottages.

La caution bancaire concerne :

- Le matériel de sport prêté gracieusement (son utilisation doit se faire avec le plus grand soin),
- Les bracelets L'EDEN,
- Les dégâts occasionnés sur les infrastructures de L'EDEN,
- Les dommages occasionnés à l'intérieur ou l'extérieur de la structure louée.

Une facturation peut avoir lieu (éventuels frais de ménage ou de remise en état du matériel détérioré ou de remplacement du matériel manquant ou dépassement d'horaire lors du départ).

La location doit être rendue en parfait état de propreté sous peine de facturation de frais supplémentaires.

Pour les sous-locataires, une caution bancaire en carte bancaire, espèce ou chèque sera demandée à l'arrivée, de 20€/personne.

La caution bancaire concerne :

- Le matériel de sport prêté gracieusement (son utilisation doit se faire avec le plus grand soin et la durée maximum de prêt est de 1h),
- Les bracelets L'EDEN,

4 – LA RECEPTION

Ouvert suivant l'horaire affiché devant la réception et la période d'ouverture (susceptible d'être modifié à tout moment):

Du lundi au jeudi : 8h00 – 12h00 / 14h00 – 18h00, le vendredi et samedi : 8h00 – 19h00 et le dimanche : 8h00 – 18h00 (basse saison).

Vous y trouverez tous les renseignements sur les services du camping, les informations sur les possibilités de ravitaillement, les installations sportives, les richesses touristiques des environs et diverses adresses qui peuvent s'avérer utiles.

5 – EMPLACEMENTS CAMPING

CARAVANING :

Le véhicule, la tente ou la caravane et le matériel s'y afférant doivent être **obligatoirement** installés sur **l'emplacement** indiqué, conformément aux directives données par le gestionnaire ou son représentant. Ils ne pourront être placés ou déplacés sans **autorisation** sous peine d'amende ou d'expulsion. Le prix pour un emplacement comprend : 1 caravane (ou 1 tente), 1 voiture, 2 personnes (5 maximum par emplacement) et l'accès aux bornes d'eau et d'électricité ainsi qu'aux sanitaires. Tout supplément devra être autorisé par la direction et fera l'objet d'une **redevance supplémentaire**. En aucun cas il ne pourra être laissé d'installation inoccupée (sauf accord expresse de la direction).

⁽¹⁾ (1 nuit uniquement en camping, 2 nuits minimum en locatif en hors saison et 7 nuits minimum en haute saison)

Un bloc sanitaire est à la disposition exclusivement des personnes résidentes sur les emplacements camping caravanning. Un second bloc sanitaire est accessible à tous.

6 – LOCATIONS / FORFAITS

Après avoir rempli les formalités à la réception, les locataires pourront se rendre à l'emplacement qui leur a été attribué. Toutes les personnes sur le site doivent être déclarées lors de l'inscription à la réception. La capacité maximale de l'hébergement ne doit en aucun cas être dépassée sous peine d'expulsion et d'annulation de la réservation sans remboursement.

(mobil home Bikini : 4 personnes max. / mobil-home Andaro PMR et Cottages 30 m² : 5 personnes max. / mobil Home Provençal, Provençal plus, Mistral, Grand Standing, Élégance, Cottages 35 m² : 6 personnes max. / mobil home Prestige et Prestige Plus : 8 personnes max.).

Le véhicule doit impérativement stationner sur la parcelle. Il est strictement interdit de charger son véhicule électrique ou hybride sur la parcelle sous peine de se faire exclure du camping sans remboursement.

De plus, Aucune toile de tente ou autre structure n'est admise sur les emplacements locatifs (cottages, mobil homes), ainsi que sur les emplacements « Forfaits » (propriétaires de mobil-homes : particuliers, comités d'entreprises ou sociétés privées).

7 - PROPRIETAIRES DE MOBIL HOMES :

Seul le propriétaire du mobil-home et sa famille proche (mentionné sur le contrat forfait) sont autorisés à séjourner à L'Eden (cf. contrat forfait). Les sous-locations font l'objet d'une demande auprès de la direction du camping. (cf contrat forfait) Les interventions situées à l'intérieur du mobil-home ainsi que sur la terrasse ou plancher sont à la charge du campeur.

Aucune intervention demandée par le campeur ou ses sous locataires, ne sera réalisé par L'EDEN CAMPING sauf dérogation autorisée par la direction qui se réserve le droit de facturer au campeur l'intervention.

Les propriétaires ainsi que les sous locataires devront se présenter à la réception à chaque début et fin de séjour.

Les visiteurs (4 personnes maximum) peuvent être admis dans l'enceinte de L'Eden sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent (présence de 8h à 22h30 maximum).

Les visiteurs doivent se présenter à la réception (ou au poste de sécurité), donner une pièce d'identité et régler 4€ par visiteur pour toute personne de 3 ans et plus.

AUCUN VISITEUR NE SERA ADMIS A L'ESPACE AQUATIQUE et AUX SPECTACLES DURANT TOUTE LA SAISON.

8 - PAIEMENT DES SEJOURS

Le règlement de votre séjour devra être payé en totalité au plus tard un mois avant votre arrivée, sinon le séjour sera automatiquement annulé.

Vous devez vous acquitter des redevances dès votre arrivée sur le camping. Ces dernières sont à payer à la réception. Leur montant fait l'objet d'un affichage à l'entrée du terrain de camping. Elles sont dues selon le nombre de nuits passées sur le terrain. Au cours du séjour, la modification éventuelle du nombre de personnes, chien, véhicule ou matériel (sur l'emplacement) devra être signalée. Chaque personne (adulte ou enfant) ajoutée après enregistrement devra régler 16€ supplémentaire par personne.

Les usagers de L'Eden ayant l'intention de partir en dehors des heures **d'ouverture de la réception** doivent préalablement payer leurs redevances et prévenir le camping.

Pour les arrivées inopinées, *le règlement d'un montant minimum sera effectué*, avec l'obligation du client de régulariser sa situation chaque jour, avant 10h.

Passé 10h : une nuitée supplémentaire sera obligatoirement facturée.

9 - INVITES (VISITEURS) 8h-22h30

Après avoir été autorisés par le gestionnaire ou son représentant, les visiteurs peuvent être admis dans l'enceinte de L'Eden sous la responsabilité des campeurs qui les reçoivent (présence de 8h à 22h30 maximum).

Le campeur peut recevoir un ou des visiteurs uniquement en hors saison (4 personnes maximum). Les visiteurs doivent se présenter à la réception (ou au poste de sécurité), donner une pièce d'identité et régler 4€ par visiteur pour toute personne de 3 ans et plus.

AUCUN VISITEUR NE SERA ADMIS A L'ESPACE AQUATIQUE et AUX SPECTACLES DURANT TOUTE LA SAISON.

Un bracelet sera remis en échange d'une pièce d'identité. Bracelet à ramener à la réception (ou au poste de sécurité) avant 22h30 le jour de leur enregistrement.

Le stationnement des véhicules des visiteurs ne doit en aucun cas se faire sur le terrain de camping et chemins d'accès privés.

Par ailleurs les visiteurs ou invités sont tenus de se conformer au règlement du camping.

La non-déclaration par le campeur-résident sera considérée comme une infraction et sanctionnée en conséquence.

Les campeurs ou visiteurs doivent porter en permanence le bracelet L'EDEN. Les personnes ne possédant pas de bracelet seront expulsées du camping.

10 – ANIMAUX

Dans les cottages, les emplacements de propriétaires et sur les emplacements

camping, **un seul chien** (quelle que soit sa taille) sera autorisé et il fera l'objet d'une redevance à payer au camping. Il ne sera admis qu'après accord du responsable et sur présentation du **carnet de vaccinations (vaccin antirabique à jour) et le règlement de 6€/jour ou nuit passé sur le camping.** Il doit être **tenu en laisse en permanence** même sur les chemins d'accès et rester sous la surveillance constante de ses maîtres. Tout chien montrant la moindre agressivité ou de cat. 1 et 2 (classement par la Préfecture) ne sera pas accepté. **Le chien ne doit en aucun cas être laissé seul sur le terrain de camping, même enfermé en l'absence de leurs maîtres** qui en sont civilement responsables. Les maîtres veilleront tout particulièrement à empêcher ou nettoyer toutes « souillures », et ramasser les excréments dans l'enceinte du camping et sur les chemins d'accès. L'accès des sanitaires, espaces aquatiques, commerces et réception est absolument **interdit aux chiens**. Toute infraction sera passible d'une pénalité monétaire et du risque d'expulsion du propriétaire de l'animal.

De plus, tous les chats et autres animaux domestiques sont STRICTEMENT INTERDITS, ainsi que les chiens dits « dangereux » (quelle que soit leur taille) : classement par la Préfecture (catégorie 1 et 2)

Une aire « canisette » est mise tout spécialement à la disposition des chiens (à l'entrée du camping), cependant leurs déchets doivent y être obligatoirement ramassés par leurs maîtres.

11 – DEPARTS

Ils doivent avoir lieu :

-pour les locations : **AVANT 10H00**

-pour les emplacements camping **AVANT 12H00**

Le campeur doit obligatoirement, avant son départ, vérifier son hébergement, afin de ne pas laisser des bagages ou autres objets dans la structure. Le CAMPING L'EDEN ne pourra pas être tenu pour responsable si le campeur oublie des affaires personnelles dans la structure.

Le campeur est tenu à son départ de nettoyer l'hébergement. Dans le cas contraire, il s'engage à payer les frais relatifs au ménage (85 € pour les mobil homes et cottages).

Après avoir effectué le nettoyage de l'hébergement ou de l'emplacement, le campeur doit remettre à la réception, les clés et/ou les bracelets ainsi que le matériel prêté (adaptateur, fer à repasser, ...). Les draps utilisés sont à déposer OBLIGATOIREMENT dans les bacs près de la réception. Après 10h, le campeur doit quitter le camping et ses installations. Tout départ après l'heure autorisée sera facturé de façon suivante : après 10h00, 50€ et après 12h00, une nuitée supplémentaire (voir le tarif en vigueur).

Pour tout départ en dehors des horaires d'ouverture de la réception, les clés et/ou bracelets peuvent être remis dans la boîte aux lettres blanche de l'accueil (ou aux agents de sécurité en poste).

Aucun inventaire aura lieu en présence de clients.

12 - VEHICULES/ PARKING/ BARRIERES

(circulation et stationnement)

A l'intérieur du terrain de camping, les véhicules doivent rouler à une vitesse limite de 10 km/h. La circulation est interdite entre 23h00 et 7h00 en basse saison. Elle est autorisée en juillet et août, et ne doit porter aucunement atteinte aux règles précitées dans ce règlement. Ne peuvent circuler à l'intérieur du camping que les véhicules qui appartiennent aux campeurs y séjournant et inscrit, et portant l'autocollant « **L'EDEN** » donné à l'inscription, où sera mentionné l'emplacement et la date de fin de séjour. Les conducteurs doivent marquer le **stop** en entrant et rouler au pas. Le stationnement n'est en aucun cas autorisé sur le parking du camping : ce dernier étant réservé aux véhicules qui devront partir avant 7h00, et ceux qui arriveront après la fermeture des barrières (en basse saison).

Les barrières restent ouvertes en Basse Saison de 7h00 à 23h00.

Les barrières seront ouvertes en juillet et août (vacances scolaires) 24h/24h (Haute Saison).

Tous les véhicules stationnés sur le parking, devront être enlevés obligatoirement avant 8h00, pour être remis sur l'emplacement camping ou locatif concerné, sous peine de le voir, à sa charge, être déplacé si le stationnement gêne le libre accès aux autres véhicules (en basse saison).

Le stationnement des véhicules est strictement interdit sur le parking « réservé aux livraisons ». **Tout véhicule stationnant sur le parking sera facturé 6.00€ par jour.**

En dehors de ces horaires les barrières resteront fermées et aucun véhicule ne pourra entrer ou sortir, excepté en cas d'urgence (pompiers, gendarmerie, Samu, ...). Si le gardien est contraint d'ouvrir entre 23h et 7h du matin en hors saison et qu'il ne s'agit pas d'une urgence, le véhicule ne sera plus autorisé à stationner dans l'enceinte du camping.

NB : Si autorisation d'un deuxième véhicule, le véhicule supplémentaire devra *obligatoirement et indéniablement* stationner sur l'emplacement camping ou locatif attribué et posséder un autocollant L'EDEN qui lui sera fourni lors de son enregistrement auprès de la réception. La

redevance devra être également réglée à la réception.

Le stationnement du véhicule doit se faire à côté de la structure à l'emplacement prévu à cet effet. Le véhicule ne doit en aucun cas dépasser sur la chaussée ni gêner la circulation.

Un sens de circulation a été établi, le campeur est tenu de se référer au plan remis lors de son arrivée à la réception. Les véhicules de services sont autorisés à prendre en sens inverse certaines allées. Les camping-cars ainsi que les caravanes peuvent sur demande d'autorisation préalable, prendre certaines allées en contre sens afin de faciliter la circulation.

13 - SILENCE ET BRUIT

Le silence doit être total entre la fin des animations et 7h00 du matin, (les animations se terminant entre 23h30 et minuit, excepté le 14/07 et le 15/08). Les campeurs de L'Eden sont instamment priés d'éviter tout bruit, jeu et discussions qui pourraient gêner leurs voisins. Tous les appareils sonores doivent toujours être réglés au minimum dans la journée et sont interdits après 23h00. Les fermetures des portières et des coffres doivent toujours être aussi discrètes que possible.

En haute saison, un « espace adolescents » est ouvert du lundi au vendredi de 21h à 2h du matin. Le silence doit être total après la fermeture. Les mineurs sont sous l'entière responsabilité de leur représentant légal.

14 - COMPORTEMENT ET TENUE DES USAGERS / RESPECT DU SITE L'EDEN

Chacun est tenu de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du terrain de camping et de ses installations, notamment sanitaires.

La végétation doit être intégralement respectée.

Il n'est pas permis non plus de délimiter l'emplacement d'une installation par des moyens personnels, ni de creuser des trous ou des tranchées. **Toute dégradation commise à la végétation, aux clôtures, au terrain ou aux installations du terrain de camping sera à la charge de son auteur.**

Une tenue décente (vestimentaire, le nudisme est strictement interdit, et comportementale) est exigée dans l'enceinte du camping ainsi que dans les locaux de détente et de loisirs.

Aucun comportement agressif ne sera toléré.

Chacun doit veiller au bon respect de son installation et à la propreté de son emplacement, sinon le nettoyage sera

facturé lors du départ. L'étendage du linge est « **interdit à partir des arbres** », et n'est toléré que sur un étendoir à linge sur pieds, à la condition qu'il soit discret et ne gêne pas le voisinage.

Des machines à laver le linge et un sèche-linge sont à la disposition des usagers à la laverie (tarif affiché sur place). Le lavage de la vaisselle et du linge **est strictement interdit** en dehors des bacs prévus à cet effet dans le bloc sanitaire. Toutes les installations communes doivent être laissées en parfait état de propreté après chaque usage.

Les eaux hygiéniques chimiques et eaux usées doivent être obligatoirement déversées dans le WC chimique prévu à cet effet dans le bloc sanitaire.

Les ordures ménagères et papiers doivent être correctement déposés aux endroits spécialement prévus sur le site.

D'autre part **les barbecues** à feu ouvert (charbon, bois, ...) sont strictement interdits. Seuls les barbecues à gaz et électriques sont tolérés. Les barbecues ne doivent en aucun cas, lors de leur utilisation, être laissés sans surveillance, et sont sous la responsabilité de leurs utilisateurs. Des barbecues électriques sont disponibles en location à l'épicerie.

15 - JEUNES ENFANTS

Les enfants ne doivent en aucun cas être laissés seuls au sein du camping et dans l'enceinte de la piscine, ils doivent être en effet sous la surveillance permanente d'un de leur parent (ou tuteur légal ou toute personne civilement et pénalement responsable, qui en a la garde). Les parents doivent les accompagner pour se rendre aux toilettes et éviter qu'ils y jouent. La circulation en vélo et en rollers dans l'enceinte du camping est réglementée (vitesse, lieux de circulation...). Les parents seront tenus pour responsables si ces règlements ne sont pas respectés.

Tous les jeux de ballon, de boules, ... doivent se pratiquer sur les terrains de sport respectifs.

En haute saison, l'Eden propose pour les enfants âgés de 6 à 12 ans de participer aux activités du mini club. L'inscription doit se faire auprès des animateurs dès le lundi de l'arrivée. Le nombre de place est limité en fonction des activités proposées.

Des sanitaires enfants/bébés sont à la disposition des plus jeunes.

16- AIRE DE JEUX

Les enfants sont placés sous la garde des parents qui sont pénalement et civilement responsables lorsqu'ils utilisent les jeux. Aucun jeu violent, ou gênant, ne peut être organisé à proximité des installations. Il est strictement interdit d'utiliser cet espace avec une autre fin. Tout enfant et/ou personne ne se trouvant dans l'aire de jeux pratiquants une autre activité sera exclue de cet espace pour le reste du séjour.

17 - PISCINE et JEUX AQUATIQUES

Ouverture de la piscine du deuxième week-end d'avril au troisième week-end de septembre.

La piscine pourra être fermée à tout moment pour les raisons suivantes : intempéries, problèmes techniques, souillures...

L'accès à l'espace aquatique n'est autorisé qu'aux personnes séjournant au camping munies d'un bracelet L'EDEN (visiteurs non autorisés).

Avant chaque baignade et à chaque entrée à la piscine, le passage sous la douche est obligatoire.

La piscine ne pourra être utilisée que pendant les heures d'ouverture (10h00-19h00). Le parc aquatique (jeux, toboggans) ne fonctionne pas en continu, mais à certains créneaux horaires.

Les enfants restent sous la responsabilité de leurs parents lors de la baignade. Il est strictement interdit à la piscine : de descendre des toboggans aquatiques à plat ventre, de se baigner avec le corps enduit d'huile solaire (douche obligatoire, avant de pénétrer dans les bassins), de porter un burkini dans l'espace aquatique, un maillot de bain avec jupette ou un maillot couvrant entièrement l'ensemble du corps, d'entrer avec les poussettes enfants, de manger, de fumer, de laisser sa serviette sur les bords de soleil lorsque vous quittez la piscine, de porter une atteinte morale ou physique à l'environnement, par son comportement ou tenue vestimentaire ... (liste ci-dessus non exhaustive, susceptible d'être modifiée à tout moment par le gestionnaire du camping)
L'accès à l'ensemble de l'espace aquatique sera uniquement autorisé aux personnes portant un maillot/short de bain conforme (tout maillot au-dessus du genou et en matière UV) les caleçons et autres sous-vêtements en dessous du maillot/short de bain est strictement interdit.

Les usagers devront se conformer aux règlements affichés à l'entrée sous peine d'expulsion, ou de se voir l'accès à la piscine leur être refusé. Les bouées, les frites et autres accessoires sont interdits.

Toute personne agressive ou perturbatrice du bon fonctionnement se verra interdire l'accès à l'espace aquatique.

Toute dégradation ou salissure sera à la charge de son auteur. Les effets personnels du campeur sont sous sa responsabilité. La direction n'est pas responsable des éventuels vols (chaussures, sacs, ...)

Un espace BALNEO est accessible UNIQUEMENT aux personnes majeures. Les enfants sont strictement interdits même accompagnés d'un adulte. Le silence est

obligatoire dans l'espace Balnéo. Le port du bracelet est obligatoire dans tout le camping et les différentes consignes établies pour l'espace aquatique sont également applicables dans l'espace Balnéo.

L'espace SAUNA-HAMMAM fonctionne à certains créneaux horaires.

Ouverture de l'espace BALNEO du troisième week-end d'avril au deuxième week-end de septembre.

18 – SALLE DE SPORT :

FITNESS, SALLE DE MUSCULATION

Les personnes de moins de 18 ans, ne peuvent pas y accéder même en compagnie d'un adulte. Le matériel est sous l'entière responsabilité des utilisateurs, et toute dégradation sera facturée. Un badge d'accès est remis par les réceptionnistes sur présentation d'une pièce d'identité (pour une durée d'une heure). Tout badge non restitué sera facturé 20€.

19 – SECURITE

❖ ELECTRICITE : aucun raccordement des installations n'est admis, sauf accord écrit de la direction.

❖ INCENDIE : les feux ouverts (de bois, charbon) sont rigoureusement interdits. **Les réchauds doivent être maintenus en bon état de fonctionnement et ne pas être utilisés dans des conditions dangereuses.**

En cas d'incendie, aviser immédiatement la direction et/ou le personnel du camping. Des extincteurs sont utilisables en cas de nécessité. Une trousse de secours de première urgence se trouve à la réception (et/ou au chalet sécurité).

En cas d'incendie : évitez la panique, évacuez et alertez les occupants des emplacements voisins et prévenez la direction et le personnel du camping.

❖ VOL : la direction est responsable des objets déposés dans les coffres situés à la réception, et a une obligation générale de surveillance du terrain de camping. Le campeur garde la responsabilité de sa propre installation et doit signaler au responsable la présence de toute personne suspecte.

Bien que le gardiennage soit assuré, les usagers gardent la responsabilité de leurs installations et se doivent de prendre toutes les précautions habituelles pour la sauvegarde de leurs biens.

❖ MALADIE : aucune personne atteinte d'une maladie contagieuse ne peut séjourner sur le terrain. *Une trousse de premier secours est à votre disposition au poste de sécurité (et à la réception) pour les piqûres d'insectes, et toutes autres interventions ne nécessitant pas l'intervention d'un médecin, des pompiers ou du SAMU.* Les coordonnées des médecins sont à votre disposition à la réception.

ATTENTION ! Vous devez prévenir la réception de tous les cas de maladies, accidents ou d'incendie.

20 – TELEPHONE ET MESSAGES

En cas d'urgence, un portier téléphonique est disponible devant l'accueil afin de prévenir les pompiers, la gendarmerie ainsi que le gardien. Les usagers sont priés de se présenter chaque jour à la réception, afin de vérifier si un message téléphonique n'a pas été laissé à leur intention, dans les « boîtes aux lettres clientèle ».

21 - AFFICHAGE

Le présent règlement intérieur est affiché à l'entrée du terrain de camping. Il est remis au client à sa demande.

22 - INFRACTION AU REGLEMENT INTERIEUR

Dans le cas où un résident perturberait le séjour des autres usagers ou ne respecterait pas les dispositions du présent règlement intérieur, le gestionnaire ou son représentant pourra, oralement ou par écrit s'il le juge nécessaire, mettre en demeure ce dernier de cesser les troubles.

En cas d'infraction grave ou répétée au règlement intérieur et après mise en demeure par le gestionnaire de s'y conformer, celui-ci pourra résilier le contrat.

En cas d'infraction pénale, le gestionnaire pourra faire appel aux forces de l'ordre.

Aucun remboursement ne sera effectué pour les usagers dont le séjour a été interrompu pour cause d'infraction au règlement intérieur.

Le présent document est complété par les « conditions générales de vente », à votre disposition sur notre site Internet : www.campingleden.fr et sur simple demande.

Pour entrer dans l'espace aquatique, les usagers doivent être en maillot/short de bain (conforme au règlement intérieur) uniquement. Les vêtements ou autres devront être tenus à la main ou dans un sac.

Le Client :

Nom :

Prénom :

Le : / /

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :